



Francs-maçons francophones du temps de la «Province of Quebec» (1763-1791)

Roger Le Moine, S.R.C.

Number 48, 1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1015604ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1015604ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Le Moine, R. (1993). Francs-maçons francophones du temps de la «Province of Quebec» (1763-1791). *Les Cahiers des dix*, (48), 87–118.
<https://doi.org/10.7202/1015604ar>

Francs-maçons francophones du temps de la «Province of Quebec» (1763-1791)

Par ROGER LE MOINE, s.r.c.

La franc-maçonnerie qui s'est développée sur les rives du Saint-Laurent du régime français à nos jours n'a pas fait l'objet de travaux sérieux. Les chercheurs s'en sont laissé détourner par les condamnations qui ont été portées contre elle, très régulièrement, et par la «difficulté de la documentation»¹ pour reprendre une observation de Daniel Ligou qui s'applique fort bien à la situation qui a prévalu ici. En 1892, John H. Graham déplorait déjà la disparition des archives de plusieurs loges² et, en 1939, Pemberton Smith faisait le même constat³. Tout en comprenant les craintes qui ont pu retenir les uns et les autres, je me suis permis de ne pas les partager. Il me semblait inadmissible que nul ne tente un jour de retracer l'histoire des loges où se sont regroupés les francophones et de préciser l'influence qu'elles ont pu exercer sur la société québécoise. Et cela, sans préjuger des résultats.

* Abréviations

B.R.H.: *Bulletin des recherches historiques*

D.B.C.: *Dictionnaire biographique du Canada*

D.G.C.: Louis Lejeune, *Dictionnaire général du Canada*, Ottawa, Université d'Ottawa, 1931, 2 vol.

-
1. Daniel Ligou, «La franc-maçonnerie française au XVIII^e siècle. Position des problèmes et état des questions». *L'information historique*, vol. 26, n^o 3 (1964), p. 110.
 2. John H. Graham, *History of Freemasonry*, Montréal, Lovell, 1892, p. 42.
 3. Pemberton Smith, *A research into early canadian masonry*, Montréal, Quality Press, 1939, p. 25, 27 et 30.

Après m'être intéressé à la franc-maçonnerie sous le régime français⁴, j'ai pensé pousser mon enquête au-delà du traité de Paris. Dans les lignes qui suivent, je m'attacherai aux quelque vingt-huit années qui vont de 1763 à 1791 parce qu'elles constituent une période durant laquelle coexistent les institutions politiques et maçonniques. En 1763, soit l'année même du traité de Paris, le gouvernement impérial de Londres crée la Province of Quebec qui est successivement régie par la Proclamation royale et, à partir de 1774, par l'Acte de Québec. Tandis que, dès la Saint-Jean d'hiver de 1760, est constituée la *Provincial Grand Lodge of Quebec*⁵ qui est reconnue par la *Grande Loge des Modernes* de Londres. Par la suite, c'est-à-dire à partir de 1791, l'*Acte constitutionnel* transforme en profondeur les structures politiques de la Province of Quebec qui devient, dans des frontières réduites, la Province of Lower Canada. Et la *Grand Lodge of Lower Canada*, qui est issue de la *Grande Loge des Anciens de Londres*, se substitue en 1792 à l'obédience existante de la *Provincial Grand Lodge of Canada*.

À l'époque s'affrontent les tenants de tendances politiques qui expriment des intérêts de classe. La bourgeoisie d'origine britannique réclame d'abord pour les seuls protestants les droits et privilèges des «anciens sujets britanniques», c'est-à-dire une chambre d'assemblée élue. Si elle se fonde sur une tradition parlementaire, celle de la Chambre des communes de Londres, elle n'est pas insensible non plus à la propagande américaine. — Certains de ses membres se laissent même séduire. — Et puis, faisant taire peu à peu ses préjugés anti-papistes, à un moment où le statut des catholiques se modifie, elle s'allie par intérêt à la bourgeoisie canadienne qui est marquée par la propagande américaine, notamment par la première *Lettre adressée aux habitants de la province de Québec, ci-devant*

4. Roger Le Moine, «La franc-maçonnerie sous le régime français. État de la question», *Les Cahiers des Dix*, vol. 44, 1989, p. 115-134.

5. Cette obédience a créé 37 loges (Pemberton Smith, *op. cit.*, p. 23-24).

le Canada, publiée par Mesplet en 1776, et aussi par l'idéal des Lumières. Durant cette période, qui se caractérise en France par une activité intellectuelle intense, soit celle de la pré-révolution, les œuvres des Philosophes continuent de parvenir au Québec grâce aux libraires français établis à Londres⁶. Les réformes qu'elles proposent passent dans le public par la *Gazette de Québec* de Brown et Gilmore ainsi que par la *Gazette littéraire* et la *Gazette de Montréal* de Fleury Mesplet. Claude Galarneau écrit à propos de ces journaux de Québec et de Montréal:

Ces journaux bilingues sont dirigés par des hommes éclairés qui s'intéressent autant à la vie intellectuelle qu'à la vie politique. C'est pourquoi les auteurs à la mode au XVIII^e siècle y sont très souvent cités. Mesplet, pour sa part, va beaucoup plus loin et il fait de son journal une arme de combat contre la superstition et les dogmes, le clergé et les seigneurs, groupant autour de lui les esprits voltairiens et les encyclopédistes du cru. Si l'on ne peut mettre un nom que sur quelques-uns d'entre eux, il est certain que ce groupe conquis aux idées françaises et aux lumières formait l'intelligentsia montréalaise et qu'il tenait le haut du pavé⁷.

Claude Galarneau puis Jean-Paul de Lagrave ont étudié le rôle de Fleury Mesplet qui a animé tout ce mouvement, secondé en cela par des Canadiens qui ont séjourné en France et par des Français qui se sont établis au Québec⁸. Les revendications des bourgeois anglophones et francophones vont aller s'accroissant à partir de la création en 1775 du conseil législatif. Car cette institution, dont les membres sont nommés par la Couronne, favorise la richesse foncière au détriment de la richesse mobi-

6. Claude Galarneau, *La France devant l'opinion canadienne (1760-1815)*, Québec, P.U.L./Paris, Armand Colin, 1970, p. 81-104 et «La France des lumières et le Québec (1760-1815)», *Mélanges offerts à M. le doyen Latreille*, Lyon, Audin, 1972, p. 131-141.

7. Claude Galarneau, «La France des lumières et le Québec...», p. 136.

8. Claude Galarneau, *La France devant l'opinion...* (Il est question de Mesplet à de nombreux endroits dans le volume); Claude Galarneau, «Mesplet, Fleury», D.B.C., vol. 4, p. 575-579; Jean-Paul de Lagrave, *Fleury Mesplet (1734-1794) Imprimeur, éditeur, libraire, journaliste*, Montréal, Patenaude éditeur, 1985, XV-503 p.

lière. Le choix de ceux qui la composent le montre assez bien. Tel n'est pas l'acte libéral que cette classe souhaite; elle ne l'obtiendra qu'en 1791. Tandis que la noblesse cherche à maintenir ses privilèges en rejetant toute forme de démocratie. Elle s'accommode fort bien d'un conseil législatif qui la favorise. — L'un de ses représentants, le marquis de Lotbinière, fait cependant exception en prenant fait et cause pour les Américains. — Quant au clergé, il ne s'attaque pas encore aux francs-maçons même si la présence de certains d'entre eux parmi les marguilliers de Notre-Dame de Montréal l'agace quelque peu⁹. — Telle est décrite de façon fort grossière la situation qui prévaut de la *Proclamation royale* de 1763 à l'*Acte constitutionnel* de 1791¹⁰.

Circule également toute une littérature maçonnique émanant de la Grande-Bretagne et destinée au grand public. L'imprimeur-éditeur de la *Gazette de Québec* donne dans le mouvement. En 1765, la maison Brown and Gilmore met en vente *The Young Free-Mason's Assistant. Being a choice of Mason Songs: With a variety of toasts and Sentiments. To which are added a few of the most celebrated songs, scotch and english*¹¹. De fait, ce recueil avait paru à Aberdeen chez W. Chalmers en 1764 mais, à la suite d'arrangements, la maison Brown and Gilmore avait accepté d'en assumer la distribution après avoir obtenu d'en changer la page de titre¹². En 1780, William Brown publie *Brotherly Love explained and Recommended, in*

9. Claude Galarneau, «La France des Lumières...», p. 136.

10. Sur cette période on pourra lire notamment les études de Gilles Bourque (*Question nationale et classes sociales au Québec (1760-1840)*, Montréal, Éditions Parti-Pris, 1970, 352 p.); de Gilles Gallichan (*Livre et politique au Bas-Canada, 1791-1849*, Québec, Septentrion, 1991); de Claude Galarneau (*La France devant l'opinion canadienne...*, p. 11-54 et «La France des lumières...», p. 131-141); de Hilda Neatby (*Quebec. The Revolutionary Age*, Mc Clelland and Stewart, 1966, X-300 p.) ainsi que celle de Pierre Tousignant («L'incorporation de la province de Québec dans l'empire britannique, 1763-1791», D.B.C., vol. IV, p. XXXIV-LIII) qui est suivie d'une abondante bibliographie.

11. Québec, Brown and Gilmore, 1765, I-155 p.

12. Marie Tremaine, *A Bibliography of Canadian Imprints, 1751-1800*, Toronto, University of Toronto Press, 1952, p. 28.

*a sermon, preached before the Ancient and Honorable Society of Free and Accepted Masons, at Quebec, on Monday the 27th of December, 1779. By The Rev. George Henry, M.A.*¹³ Six ans plus tard, le même éditeur annonce qu'il donnera le 27 décembre 1786 une édition du *Freemason's pocket Companion* — un ouvrage souvent réédité à Londres et à Édimbourg depuis 1765 — s'il trouve quarante souscripteurs. Mais la condition n'est pas remplie¹⁴. Et, en 1787, toujours chez William Brown, paraît *An Oration delivered at the Dedication of Freemason's Hall in the City of Quebec, by Alex^r: Spark, A.M. published at the Request of the Society*¹⁵. Ces publications témoignent d'une clientèle, c'est-à-dire d'un intérêt certain pour la franc-maçonnerie.

Les recherches que j'ai effectuées et dont j'ai publié les résultats dans les *Cahiers des Dix*¹⁶ m'ont permis de conclure à la présence d'une franc-maçonnerie dès le temps du régime français. Il aurait été pour le moins surprenant que les Canadiens et, d'une façon toute particulière, les habitués du Palais de l'intendant, n'aient pas été attirés par cette société initiatique qui, à partir de la fin des années 1720, s'était répandue dans l'Europe entière comme dans les colonies britanniques d'Amérique. D'ailleurs, elle comptait dans ses rangs des personnages qui ont occupé des postes importants dans la colonie, comme le gouverneur-marquis de Duquesne et le général en chef-baron de Dieskau. J'ai retracé quelques francs-maçons. Ils se nomment Charles Daneau de Muy, Nicolas Duflos, Pierre Hertel de Beaubassin, Antoine Foucher, Joseph Guichard, Joseph Marin de la Malgue, Philippe Antoine Rameau de Grandval et Jean-Baptiste Testard de Montigny. Et, par voie de conséquence, j'ai pu affirmer l'existence d'une ou de plusieurs loges sans doute issues de la Grande Loge de France. Que

13. Québec, William Brown, 1780, 19 p.

14. Marie Tremaine, *op. cit.*, p. 223.

15. Québec, William Brown, 1787, 16 p.

16. Roger Le Moine, «La franc-maçonnerie...», p. 115-134.

devinrent ces maçons après la bataille des Plaines d'Abraham? Ceux qui demeurèrent au pays abandonnèrent-ils tout travail maçonnique? On ne saurait répondre de façon catégorique. Mais ils ne semblent pas avoir demandé leur admission à l'une ou l'autre des loges britanniques qui sont alors créées. Et pourtant, à cause des hasards de la guerre, ils avaient appartenu, du moins le temps de leur captivité dans les colonies américaines, à une loge britannique de New York, *La parfaite union*. D'ailleurs, un des maçons de cette loge, le Suisse Jean Rochat, se retrouvera à l'une des deux loges dont il sera question, soit *Saint Peter's n° 4*. Depuis, j'ai repéré quatre autres maçons, sans doute initiés avant 1763, mais dans une loge dont j'ignore le nom. Ce sont Charles Curotte, Pierre-Joseph Gameelin, Louis Jarret de Verchères et François-Marie Picoté de Bélestre qui ont été admis et non initiés à *Saint Peter's n° 4*.

Dès avant la fin de la Guerre de Sept ans, la franc-maçonnerie connaît un nouveau départ, britannique cette fois, par le truchement des loges de régiments. Il s'en trouve plusieurs dans les armées qui envahissent la colonie par le lac Champlain et par le Saint-Laurent:

With the advent of the British troops, English Freemasonry was transplanted to Canadian soil, or more strickly speaking, Anglo-Saxon Freemasonry, for the Grand Lodge of Ireland was more largely represented among the regiments that took part in the capitulation of the cities of Quebec and Montreal. In these days many of the regiments in the British army carried traveling warrants authorizing them to hold lodges, and among those taking part in the siege of the first-named city five regiments held Irish warrants, and one an English warrant from the Grand Lodge od Scotland¹⁷.

La *Provincial Grand Lodge of Quebec* qui, comme on l'a vu, a été fondée en 1759, fonctionne durant vingt-huit années, c'est-à-dire pendant une période qui correspond au temps de la

17. W.H. Whyte, «Freemasonry in the Province of Quebec», dans Pemberton Smith, *A Research into Early Canadian...*, p. 56.

Proclamation royale et de l'Acte de Québec. Relevant de la *Grande Loge des Modernes*, elle crée plus de 40 loges et, en 1767, une grande loge adjointe à Montréal¹⁸. Et elle attire non seulement des anglophones mais aussi des francophones qui se retrouvent à *Saint Peter's n° 4* de Montréal. Tandis que d'autres maçons, presque tous francophones, appartiennent aux *Frères du Canada*, une loge dont les origines, comme on le verra, sont peut-être françaises. Voilà les deux loges auxquelles j'entends m'attacher.

Première loge civile à Montréal, *Saint Peter's n° 4* est fondée selon toute vraisemblance en 1768¹⁹. Elle cesse son activité en 1775 à la suite de divergences politiques²⁰. — Oublieux de leur allégeance, certains des membres de la loge, et surtout les «anciens sujets britanniques», ont accueilli favorablement les envahisseurs américains²¹. — Rétablie le 21 mai 1780, cette loge, qui s'est d'abord préoccupée de secourir les infortunés, est mise en sommeil en 1792. Elle ne compte plus que quatre membres²².

Le quotidien de cette loge est consigné dans deux *minute books*. Le premier, qui provient de la bibliothèque de Sir John A. Macdonald, est conservé aux Archives nationales du Canada²³. Il compte cinquante-cinq pages manuscrites et il couvre la période qui s'étend du 12 mars 1768 au 19 décembre 1771.

-
18. Quelques loges préfèrent relever de la Grande Loge des Anciens de Londres (A.J.B. Milborne, *Freemasonry in the Province of Quebec*, Knowlton, L'auteur, 1960, p. 42b).
 19. A.J.B. Milborne, «The District Grand Lodge of Montreal. St Peter's Lodge n° 4. P.G.L. of Quebec, Montreal, 1762-1792», *Transactions of the Quatuor Coronati Lodge*, vol. 62, 1949, p. 251.
 20. *Ibid.*, p. 268.
 21. Si le grand-maître adjoint Edward Antill se range du côté des Américains, Bélestre, Lotbinière, Gamelin, Sanguinet et Lorimier participent à la défense du Fort Saint-Jean et sont amenés en captivité dans les colonies américaines. (A.J.B. Milborne, «The District Grand Lodge...», p. 266-267.)
 22. *Ibid.*, p. 268, 279 et 280.
 23. Archives nationales du Canada, M.G. 23, G IV, vol. I.

Le second, qui va du 27 décembre 1771 au 19 décembre 1792, se trouvait, avec d'autres documents maçonniques, dans les papiers du commissaire-général James Thomson²⁴. On en aurait tiré deux copies dactylographiées, l'une pour la *Grand Lodge of Quebec* et l'autre pour la *Grand Lodge of Canada*. Mais, pour l'instant, elles sont réputées introuvables, tout comme l'original. De toute manière, le second *minute book* ne m'aurait pas été utile puisque le premier couvre ou à peu près la période durant laquelle les francophones ont appartenu à la loge. À ces sources s'ajoute une contribution importante de A.J.B. Milborne. Des deux *minute books* et des autres documents qu'il a pu consulter, il a tiré une étude intitulée «The District Grand Lodge of Montreal. St Peter's lodge n° 4. P.G.L. of Quebec, Montreal, 1762-1792»²⁵. Milborne suit l'histoire de la loge, établit des tableaux des admissions, des initiations, des suspensions et des démissions. Mais comme il ne connaît pas le contexte, il ne peut identifier certains des maçons ni les intégrer dans leur milieu. L'étude de Milborne n'est pas sans mérite car, sans elle, on ne pourrait savoir que les francophones ont presque tous quitté la loge en 1775. De son côté, Charles E. Holmes s'est attaché à quelques-uns des maçons de *Saint Peter's n° 4* dans *When the Nobility and Aristocracy of French Canada Favored Free Masonry (1760-1825)*²⁶ et dans *Masons who were Members of Lower Canada's First Parliament*²⁷. Tandis que Claude Faribault, dans «Les Frères du Canada: nos ancêtres Francs-maçons», a apporté certaines précisions d'ordre biographique sur les membres de la loge²⁸.

24. A.J.B. Milborne, «The District Grand Lodge...», p. 279 et «The Provincial Grand Lodge of Quebec, 1759-1792», Première partie, *Transactions of the Quatuor Coronati Lodge*, vol. 68, 1955, p. 15.

25. A.J.B. Milborne, «The District Grand Lodge...», p. 250-290.

26. Charles E. Holmes, *When the Nobility and Aristocracy of French Canada Favored Free Masonry (1760-1825)*, s.l.n.d. [1946], 27 p.

27. Charles E. Holmes, «Masons who were Members of Lower-Canada's First Parliament», *Masonic Light*, vol. 5, n° 8, avril 1952, p. 187-188.

28. Claude Faribault, «Les Frères du Canada: nos ancêtres Francs-maçons», *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. 38, n° 3 (1987), p. 213-233.

Avant de m'attacher aux seuls francs-maçons francophones de *Saint Peter's n° 4*, j'aimerais formuler quelques observations que je juge nécessaires à mon propos. Durant la première période de son existence, la loge reçoit vingt francs-maçons anglophones contre seize francophones et, durant la seconde, trente anglophones contre quatre francophones. Dans une proportion des deux-tiers, les francs-maçons anglophones ont été initiés avant leur admission à *Saint Peter's n° 4*. À part quelques membres des professions libérales, soit deux médecins, Robert Jones et Georges Selby, et trois avocats, Thomas McCord, Samuel Judah et Edward William Gray, et à part un ministre anglican, Richard Pollard, un hôtelier, John Franks, et trois fonctionnaires, John Hay, James Hughes et Frank McKay, tous les autres maçons se partagent entre deux groupes. En effet, neuf d'entre eux font carrière dans l'armée: Richard Duneen, Gotlieb Glusenberg, William Johnson, Patrick Lanihan, George Lawe, Andrew Nielson, Daniel Robertson, Thomas Williamson et Charles Blake²⁹. Tandis que les seize autres appartiennent au monde du commerce et de la traite des fourrures: Henry Bostwick, James Caldwell, Richard Dobie, James Finlay, James Grant, Edward William Gray, James Hughes, Georges McBeath, Thomas McCord, James Mackenzie, Richard McNeale, William Maitland, James Morrison, Richard Pollard, Charles Patterson et Isaac Todd³⁰. Les militaires et les commerçants ne sont pas admis successivement mais plutôt tout au cours de l'histoire de la loge. On ne peut parler d'une période militaire et d'une période bourgeoise. Ces maçons n'ont pas laissé d'écrits dans lesquels ils auraient révélé leurs idées politiques. Mais on peut présumer qu'ils partagent celles du groupe auquel ils appartiennent. La loyauté des militaires à la Couronne ne saurait être mise en doute. Et l'on connaît les revendications de la classe des marchands.

29. A.J.B. Milborne, «The District Grand Lodge...», p. 281-283.

30. *Ibid.*

La situation des maçons francophones est assez semblable à celle que je viens de décrire. De ceux-ci, onze sont Canadiens. Ce sont Jean-Baptiste Céloron de Blainville³¹, Michel Chartier de Lotbinière³², Charles Curotte³³, Benjamin-Matthieu d'Amours de Clignancourt³⁴, Pierre Gamelin³⁵, René-Ovide Hertel de Rouville³⁶, Louis Jarret de Verchères³⁷, Jean-Antoine de Lorimier³⁸, François-Marie Picoté de Bélestre³⁹ et Simon Sanguinet⁴⁰. Honoré Dubois de la Miltière⁴¹ et Chabrand Delisle⁴², qui a été formé en Suisse, sont Français. C. J.(John) Du-

-
31. P.-G. Roy, «La famille Céloron de Blainville», B.R.H., vol. 15, p. 302-314, 329-350, 360-381; vol. 21, p. 172. D.G.C., vol. 1, p. 332-333.
 32. F. J. Thorpe et S. Nicolini-Maschino, «Chartier de Lotbinière, Michel, marquis de Lotbinière», D.B.C., vol. 4, p. 155-157; Anonyme, «Le marquis de Lotbinière», B.R.H., vol. 13, p. 186-188.
 33. Claude Faribault, *op. cit.*, p. 217.
 34. Claude Faribault, *op. cit.*, p. 218; Charles E. Holmes, *When the Nobility...*, p. 18; A.J.B. Milborne, «The District Grand Lodge...», p. 257 et 282.
 35. Raymond Dumais, «Gamelin, Pierre-Joseph», D.B.C., vol. 4, p. 308-309; Charles E. Holmes, *When the Nobility...*, p. 18.
 36. P.-G. Roy, «L'honorable René-David Hertel de Rouville», B.R.H., vol. 12, p. 129-142; Pierre Tousignant et Madeleine Dionne-Tousignant, «Hertel de Rouville, René-Ovide», D.B.C., vol. 4, p. 370-374.
 37. Claude Faribault, *op. cit.*, p. 217; Charles E. Holmes, *When the Nobility...*, p. 19; D.G.C., vol. 2, p. 272; A.J.B. Milborne, «The District Grand Lodge...», p. 283; Pierre-Georges Roy, «La famille Jarret de Verchères», B.R.H., vol. 4, p. 250-251.
 38. Claude Faribault, *op. cit.*, p. 218; Charles E. Holmes, *When the Nobility...*, p. 18-19; D.G. C., vol. 2, p. 168.
 39. Pierre Tousignant et Madeleine Dionne-Tousignant, «Picoté de Bélestre, François-Marie», D.B.C., vol. 4, p. 685-688.
 40. Yves-Jean Tremblay, «Sanguinet, Simon», D.B.C., vol. 4, p. 755-757.
 41. Claude Faribault, *op. cit.*, p. 217; A.J.B. Milborne, «The District Grand Lodge...», p. 283.
 42. James H. Lambert, «Chabrand Delisle, David», D.B.C., vol. 4, p. 150-152; A.J.B. Milborne, «The District Grand Lodge...», p. 282; Anonyme, «Un Mountain inconnu», B.R.H., vol. 4, p. 316.

moulin⁴³, Louis W. (Laurent) Ermatinger⁴⁴ et Jean Rochat⁴⁵ sont Suisses. Tandis qu'un autre est né aux États-Unis d'un père français et d'une mère américaine; c'est Jean-Guillaume De Lisle⁴⁶ qui appartiendra également aux *Frères du Canada*. Mais la famille de ce dernier semble s'être installée à Montréal alors qu'il était très jeune. Il y fit toutes ses études. À cette liste, il faut encore ajouter un maçon du nom de Avard ainsi qu'un visiteur canadien du nom de Le Moine. Sans doute s'agit-il de Jacques-Joseph Le Moine qui a pu être initié soit dans la colonie, soit dans les Pays-d'En-Haut où l'ont conduit ses affaires, soit encore en Europe où il a séjourné après 1763⁴⁷.

Ces maçons francophones de *Saint Peter's* appartiennent à la bourgeoisie mis à part sept membres de la noblesse (Blainville, Clignancourt, Lotbinière, Rouville, Verchères, Lorimier et Bélestre). Ils sont nés dans les années 1730 sauf Blainville (1729), Lotbinière (1723), Bélestre (1716) et Rouville (1730) qui sont plus âgés, parfois même d'une génération. Ils ont été initiés à *Saint Peter's* n° 4 en 1768, 1769 et 1770 quoique huit

-
43. Claude Faribault, *op. cit.*, p. 218; Charles E. Holmes, *When the Nobility...*, p. 18; A.J.B. Milborne, «The District Grand Lodge...», p. 282.
44. M. Momryk, «Ermatinger (Ermitinger, Armitinger), Lawrence», D.B.C., vol. 4, p. 282-283.
45. Roger Le Moine, «La franc-maçonnerie...», p. 124-125; A.J.B. Milborne, «The District Grand Lodge...», p. 281 et 283.
46. Léon Lortie, «De Lisle, Jean-Guillaume», D.B.C., vol. 5, p. 265-267; E.-Z. Massicotte, «Jean De Lisle et Jean Guillaume De Lisle», B.R.H., vol. 25, p. 150-186; A.J.B. Milborne, «The District Grand Lodge...», p. 281-282; Anonyme, «La délégation envoyée en Angleterre en 1783», B.R.H., vol. 7, p. 213-215; Anonyme, «Les «Suisses» au Canada», B.R.H., vol. 8, p. 72-75.
47. Compromis dans l'«Affaire du Canada», Jacques-Joseph Le Moine, qui avait voyagé dans les Pays-d'En-Haut, s'était rendu à Paris afin de se disculper. Il fut réhabilité en 1765. Pourrait s'appliquer à lui comme à Gamelin ce texte de Mongolfier: Plusieurs de nos négociants ayant passé en France au temps de la révolution [c'est-à-dire au lendemain du traité de Paris] pour y arranger leurs affaires, s'y sont laissés séduire [par la franc-maçonnerie]. (Roger Le Moine, «En conjuguant mon plus-que-passé», *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. 41, n° 1 (printemps 1990), p. 13-15 et «La franc-maçonnerie...», p. 131; P.-G. Roy, *Bigot et sa bande et l'affaire du Canada*, Lévis, L'auteur, 1950, p. 166; Guy Frégault, *François Bigot, administrateur français*, Montréal, IHAF, 1948, 2 vol.)

d'entre eux dont cinq Canadiens l'avaient été précédemment (Curotte, Delisle, Dumoulin, Gamelin, Bélestre, Le Moine, Rochat et Verchères) mais sans que l'on sache ni où ni quand. Et, en 1772, ils auront quitté la loge à l'exception de Chabrand Delisle et d'Ermatinger. Initié en 1780, Chabrand Delisle restera fidèle à la loge jusqu'à sa mise en sommeil en 1792. Et Ermatinger ne démissionnera qu'en 1784. Quant à Jean-Guillaume De Lisle, qui ne sera initié qu'en 1791, il se retirera l'année suivante⁴⁸. En somme, le séjour en loge a généralement été assez court et l'assiduité aux tenues, fort relative.

Quelques-uns des maçons canadiens ont voyagé. Bélestre, Blainville, Gamelin, Le Moine et Lotbinière se sont rendus dans les Pays-d'en-Haut où s'est probablement manifesté une activité maçonnique. Gamelin, Le Moine, Lotbinière et Rouville ont séjourné en France. Comme on l'a vu, Le Moine y a peut-être été admis dans la franc-maçonnerie. Et si Gamelin ne l'avait pas été auparavant, il le fut à ce moment. Autrement, il n'aurait pu rapporter une constitution maçonnique⁴⁹ qui, comme on le verra, est peut-être à l'origine des *Frères du Canada*. Tandis que Bélestre, Ermatinger, Gamelin, Le Moine et Rouville ont été amenés en captivité dans les colonies américaines au moment de l'invasion de 1775.

Du temps qu'ils fréquentent la loge, les francs-maçons occupent diverses fonctions dans la société. Jean-Guillaume De Lisle pratique le notariat; Curotte, Dumoulin, Ermatinger, Gamelin, Le Moine et Sanguinet s'adonnent au commerce. Rochat, Bélestre, Blainville, Lorimier et Verchères poursuivent des carrières militaires, les quatre derniers après avoir d'abord servi le roi de France. Bélestre, Blainville, Lorimier et Rochat sont fonctionnaires. Tandis que Chabrand Delisle exerce à divers endroits son ministère d'aumônier anglican. Certains des maçons jouent un rôle politique. En 1765, Jacques-Joseph Le Moine est chargé de voir à la nomination de huit députés montréalais qui iront défendre à Québec et à Londres si néces-

48. A.J.B. Milborne, «The District Grand Lodge...», p. 283.

49. Roger Le Moine, «La franc-maçonnerie...», p. 124-125.

saire, les intérêts des bourgeois francophones. Il écrit à Perrault, son correspondant à Québec: «Nous avons suivans vos dezires nommés huit d'Éputés pour ce trouver à Quebec lorsqu'il sera convoqué une assemble Genaral pour le bien commun⁵⁰». Dix ans plus tard, avec Sanguinet et quelques autres, il doit lever des troupes capables de repousser les envahisseurs américains⁵¹. Tandis que Gamelin se rend en Angleterre avec Jean-Baptiste-Amable Adhémar, Jean De Lisle, le père de Jean-Guillaume, William Drummer Powell et Thomas Hussey⁵². Les membres du groupe entendent obtenir l'autorisation de créer un évêché à Montréal, de faire venir des prêtres de France et aussi de modifier les structures des systèmes politique et judiciaire de façon à ce qu'ils soient plus conformes à ceux de l'Angleterre. Plus tard, après l'acte constitutionnel, on retrouvera Lotbinière et Lorimier à la Chambre d'assemblée tandis que Bélestre siègera au Conseil législatif où il se rangera du côté du *french party*.

D'autres maçons s'affirment sur le plan social. Si De Lisle participe à la création d'un théâtre, il rédige en 1789 pour les marguilliers de Notre-Dame un projet de réforme du Collège de Montréal dans lequel on lit:

(...) quoique l'ancienne Methode d'enseigner la jeunesse de notre ville dans notre Collège ait produit jusqu'à present d'assez bons effets, elle n'a néanmoins pas entièrement répondu aux vues qu'on doit toujours se proposer dans l'établissement d'un Collège qui appartient au public, lesquelles doivent toujours être plus générales; qu'on s'y est bien à la vérité, efforcé

50. Ce correspondant est Jacques Perrault (1719-1775), dont le père est François Perrault et la mère une Pagé-Carcy. Il est le frère du révérend Joseph-François Perrault, membre du chapitre de Notre-Dame de Québec et vicaire-général du diocèse de Québec, l'oncle du «père de l'enseignement» Joseph-François Perrault, et l'époux de Charlotte Boucher de Boucherville. Négociant à Québec, il a reçu une commission de lieutenant de milice le 6 août 1775. (B.R.H., vol. 11, p. 228; vol. 20, p. 241; Jean-Jacques Jolois, *Joseph-François Perrault (1753-1844) et les origines de l'enseignement laïque au Bas-Canada*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1969, p. 81.)

51. Roger Le Moine, «En conjuguant...», p. 14.

52. Jean-Guy Pelletier, «Adhémar, Jean-Baptiste-Amable», D.B.C., vol. 4, p. 5-9.

de rendre nos enfants capables d'entrer dans l'État Ecclésiastique, mais que ceux qui n'ont pas eu cette Vocation, sont rentrés chez leurs parents. Ignorant entièrement tout ce qui est nécessaire pour se soutenir et s'avancer dans le monde; que plusieurs d'entre eux, dédaignant la profession manuelle de leurs pères, ont cru se ravalier en suivant leurs métiers, et étant trop âgés pour s'assujétir aux devoirs d'écriture, d'arithmétique et autres branches essentielles pour tout état et particulièrement celui du Citoyen, ils sont devenus des êtres à charge à leur famille, souvent des objets de scandale à la religion et presque toujours des membres inutiles à la patrie. — Que pour prévenir et corriger ce vice dans l'éducation et la rendre plus générale: Que le dit collège sous l'inspection du Supérieur ou Grand Vicaire de cette ville, conjointement avec les Marguilliers en exercice, sera pourvu, outre les Maîtres du latin, d'un d'écriture, arithmétique, géographie, mathématique et anglais (...)⁵³.

C'est vouloir adapter le Collège de Montréal aux exigences des professions libérales et, plus largement, aux besoins de la société. En 1790, De Lisle appuie la démarche par laquelle les sulpiciens réclament à Lord Dorchester une charte qui leur permettrait de fonder un collège-université à Montréal. La même année 1790, Sanguinet lègue par testament la somme de 11,000 livres pour la création d'une université d'état. Malheureusement, ses héritiers réussissent à faire invalider la disposition! Mais le geste a été posé.

Les francs-maçons de *Saint Peter's* n° 4 n'ont pas cru bon de faire part à la postérité de leur expérience maçonnique. Aucun n'a publié à part Chabrand Delisle dont on possède le *Sermon funèbre prononcé à l'occasion de la mort de Mr. Benjamin Forbisher*⁵⁴, mais ce texte se ressent d'un christianisme de la frayeur face à la vie et à la mort et non d'une démarche initiatique vers la lumière⁵⁵.

53. E.-Z. Massicotte, «Une page de l'histoire du collège de Montréal», B.R.H., vol. 23, p. 208-209.

54. Chabrand Delisle, *Sermon funèbre prononcé à l'occasion de la mort de Mr. Benjamin Forbisher*, Montréal, Mesplet, 1787, 2-15 p.

On ne peut affirmer l'existence d'une pensée propre à la loge. Les membres de la noblesse s'accrochent fort bien, en 1775, d'un conseil législatif qu'ils associent à une chambre des lords. C'est pourquoi ils n'interviennent pas. Tandis que les bourgeois qui, à l'encontre des précédents, sont marqués par leur temps appellent la création d'une chambre des députés qui leur permette de faire passer dans les faits leurs conceptions politiques. Ils l'obtiendront longtemps plus tard après avoir mené une action soutenue. Ils cherchent également à modifier le système d'éducation. En somme, les francs-maçons ont exprimé des préoccupations de classe. Mais on relève des dissidents. C'est ainsi qu'en 1775 le marquis de Lotbinière, à la façon de certains «anciens sujets britanniques», prend fait et cause pour les envahisseurs américains contre lesquels luttent les membres de sa classe comme aussi la plupart des bourgeois francophones.

Les maçons francophones, du moins les canadiens, semblent être restés fidèles à la foi de leur enfance, mais sans que nous puissions juger du degré de leur ferveur et de leurs convictions. Gamelin et De Lisle fréquentent la loge en même temps que l'église. Tous deux occupent des fonctions à la fabrique de Notre-Dame de Montréal, l'un comme marguillier et l'autre comme secrétaire. Tandis que les convictions des Français et des Suisses ne nous sont pas connues sauf dans le

55. *Le Sermon funèbre...* développe un verset de la *Genèse*: «Tu es poudre et tu retourneras en poudre» (Ch. 3, vers. 19). Les deux passages qui suivent illustrent les orientations de Delisle. Le premier se lit comme suit:

Les paroles que vous venez d'entendre, M.F. font partie de la Sentence que Dieu prononça contre le premier homme, en punition de sa désobéissance. La violation d'un seul commandement l'assujettit à la misère et à la mort; il devint mortel dès qu'il devint pécheur: «C'est par le péché, dit l'Apôtre, que la mort est venue au monde. Enfants d'un père mortel, & coupables comme lui, nous portons en naissant un germe de corruption fatal à la vie. Le premier pas que nous faisons vers l'existence, nous approche du tombeau: nous commençons à mourir, dès que nous commençons à vivre. Tel un flambeau qui se consume aussi-tôt qu'il est allumé. (p. 2)

Et le second:

Quel triste & humiliant spectacle présente l'homme! Il commence la vie par le sentiment de la douleur: il la continue dans une vallée de misère et de larmes; il la termine dans les infirmités, les maladies, les souffrances & la crainte du tombeau ou plutôt de sa destinée éternelle. (p. 3)

cas de Chabrand Delisle qui est passé du calvinisme à l'anglicanisme. Il en a sans doute été de même d'un militaire comme Rochat.

Peut-être n'est-il pas inutile de signaler que des liens de parenté, d'amitié et d'intérêt unissent tous ces francs-maçons, sans considérations de classe, quoique souvent les membres de la noblesse se soient retrouvés entre eux comme d'ailleurs ceux de la bourgeoisie. En voici des exemples. Chez les bourgeois, Curotte épouse une Dunière dont la famille est alliée à celle des Le Moine qui l'est avec celles des Guyon, des Trefflé-Rottot, des Lecompte-Dupré, des Gamelin et des Sanguinet. Voire, à toutes celles qui s'adonnent au commerce et à la traite des fourrures. Gamelin s'en va revendiquer à Londres avec Adhémar et quelques autres. Le Moine s'adonne aux affaires avec un correspondant de Québec qui est l'oncle de Joseph-François Perrault, le «père de l'éducation». En 1775, il organise la défense de Montréal avec un aristocrate, le chevalier Joseph-Dominique LeMoine de Longueuil et avec des bourgeois comme Pierre-Méru Panet, Saint-Georges Lecompte-Dupré, Henri Mézière, Simon Sanguinet et Louis Guy. Des liens existent également entre les familles de la noblesse. Rouville épouse une Verchères et Clignancourt, une Lorimier. En sorte que, par les ramifications de la généalogie ainsi que par les liens de l'intérêt et de l'amitié, les francs-maçons francophones de Saint Peter's no 4, et les bourgeois bien davantage que les membres de la noblesse, peuvent exercer une influence sur leur milieu comme ils sont eux-mêmes marqués par le groupe social auquel ils appartiennent.

De la loge les *Frères du Canada* nous sont parvenus une médaille en forme d'écusson surmontée d'un tau et d'une bélière⁵⁶ ainsi que les cinq documents suivants:

56. Sur l'avvers de cette médaille on lit «Frères du Canada 1786» et, sur le revers, on voit deux symboles francs-maçons, soit un œil ouvert et deux mains se serrant ainsi que le mot *Inséparable*. La médaille existe également dans sa version anglaise, le mot *inséparable* ayant été traduit par *Sacred friendship*. (Duncan Gibb, «An Engraved silver medal of the «Frères du Canada» 1786», *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*, vol. 2, n° 2, octobre 1873, p. 62-64; Alfred Sandham, «The «Freres du Canada Medal»», *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*, vol. 2, n° 3, janvier 1874, p. 127-129.)

- 1- Le procès-verbal de l'élection de Jean-Guillaume De Lisle comme maître de la loge, au Caffé Sullivan de Montréal, le 22 février 1790. Le sceau qui authentifie le document reproduit l'avvers de la médaille décrite plus haut avec en exergue l'inscription *Les Frères du Canada*.
- 2- Une liste non datée des frères de la loge de Montréal.
- 3- Une convocation à une tenue des *Frères du Canada* de Québec afin de discuter d'une proposition de mise en sommeil de la loge. Elle est datée du 8 juin 1788.
- 4- Une chanson intitulée *Aux Frères du Canada*.
- 5- Le discours prononcé par le frère Delisle «à la fête qui doit être célébrée annuellement dans la dite société au sujet de Son altesse Royale, le prince William Henry», le 13 septembre 1788.

Le premier des documents est conservé aux archives judiciaires de Montréal où Massicotte l'a découvert⁵⁷. Tandis que les autres appartiennent au Fonds Louis-Charles Foucher qui a été déposé à la Bibliothèque Saint-Sulpice avec le Fonds Baby. Ils se trouvent maintenant à l'Université de Montréal. Une copie en a été faite pour les Archives nationales du Canada à Ottawa⁵⁸. Tous ces documents ont été reproduits au complet par Fauteux à l'exception du dernier qui ne l'a été que de façon fragmentaire⁵⁹. La loge a fait l'objet de quelques travaux qui permettent de compléter la documentation⁶⁰.

Sur le moment de la création de la loge *Les Frères du Canada* que d'aucuns ont erronément perçue comme une

57. E.-Z. Massicotte, «Les Frères du Canada», B.R.H., vol. 23, p. 219-221.

58. Fonds Baby, Archives nationales du Canada, MG 24L3, vol. 49, 1729-1834.

59. Aegidius Fauteux, «Les sociétés secrètes d'autrefois II» dans «Les carnets d'un curieux», *La Patrie*, 12 mai 1934.

60. Claude Faribault, *op. cit.*, p. 213-233; Charles E. Holmes, «Les Frères du Canada «Brethren of Canada»», *Masonic Light*, octobre 1947, p. 38-49, 54, 56; E.-Z. Massicotte, «Une page d'histoire. Les sociétés secrètes politiques canadiennes-françaises depuis la cession jusqu'à la Confédération», *La Presse*, 10 avril 1920; E.-Z. Massicotte, «Les Frères du...», p. 219-221; Victor Morin, «Clubs et sociétés notoires d'autrefois», *Les Cahiers des Dix*, vol. 13, 1948, p. 109-137, et vol. 14, 1949, p. 187-222.

association sans rapport avec la franc-maçonnerie⁶¹, diverses dates ont été avancées. Holmes la fait remonter à 1721. Selon lui, il s'agirait de la loge *Les francs-maçons régénérés* qui, à l'époque du changement d'allégeance, aurait troqué son nom d'origine contre celui des *Frères du Canada*⁶². Je crois avoir montré ailleurs que, de toute manière, la date de 1721 est trop hâtive car nulle loge n'a pu être fondée en Nouvelle-France à cette époque⁶³. Tout récemment, les auteurs de *La vie littéraire au Québec* ont avancé celle de 1786 sans préciser leurs sources⁶⁴. On pourrait prolonger cette liste d'erreurs. Pourtant, en 1926, E.-Z. Massicotte a publié dans le *Bulletin des recherches historiques* un document qu'il avait découvert et qui, hors de tout doute, donne la date de 1785 comme celle de la fondation. Il se lit comme suit:

À une assemblée des Frères du Canada tenue au Caffé Sullivan, ce jourd'hui vingt deuxieme février mil sept cent quatre vingt dix. À Frère Jean Guill. De Lisle Salut.

Nous vous avons nommé et choisi, vous nommons et constituons par ces présentes, Maître des Frères du Canada etc. de notre ordre: Voulant que vous jouissiez des prérogatives attachées à cette dignité, et voulons en outre que les présentes servent partout où besoin sera.

Car tel est Notre Volonté

Donné à Montréal, le 22me février mil sept cent quatre vingt dix, sous le sceau de Notre Ordre et la cinquième de notre Institu...

61. La présence et le rôle du franc-maçon De Lisle, le détail d'une médaille reproduite à plusieurs exemplaires ainsi que la formulation des quelques documents qui nous sont parvenus montrent qu'il s'agit bien d'une loge. D'ailleurs Holmes et Fauteux ont formulé des conclusions définitives. (Aegidius Fauteux, «Les sociétés secrètes...»; Charles E. Holmes, «Les Frères du Canada...», p. 40-49.)

62. Charles E. Holmes, «Les Frères du Canada...», p. 48.

63. Roger Le Moine, «La franc-maçonnerie...», p. 119.

64. Maurice Lemire et al., *La vie littéraire au Québec*, vol. 1, Québec, Presses de l'Université Laval, 1991, p. 170.

Par ordre de l'assemblée
Herse garde sceau

Louis Lardy
Mc Lumsden
Jos Provan
J.C. Leprohon
Ph. de Rocheblave
Jos Roy
Pierre Marassé⁶⁵

Malheureusement, le document ne précise pas d'où la loge tire son origine.

La loge *Les Frères du Canada* a pu être créée par des maçons initiés en Nouvelle-France à la fin du régime français ou encore par des maçons français passés dans la colonie avant ou après le traité de Paris⁶⁶. À moins que ce ne soit par des maçons canadiens. Il n'est pas impossible non plus qu'elle soit issue de la Grande Loge de France par le truchement de la constitution que cette obédience avait octroyée à Pierre Game-
lin lors du séjour de celui-ci à Paris en 1766 et que la *Provincial Grand Lodge* avait refusé d'enregistrer⁶⁷. D'ailleurs Victor Morin, sans donner ses sources, affirme qu'elle émane du Grand Orient de France⁶⁸. Sauf qu'à l'époque le Grand Orient n'a pas encore succédé à la Grande Loge de France! — Il se peut également qu'elle ait été fondée par la *Grande Loge des Anciens de Londres*; auquel cas on peut se demander si la visite qu'a effectuée aux Frères du Canada le prince Guillaume-Henri⁶⁹ n'a été que le fruit du hasard car, par ses frères, il n'était pas étranger à la franc-maçonnerie. En effet, le duc de Kent,

65. E.-Z. Massicotte, «Les Frères du...», p. 219-221.

66. Roger Le Moine, «La franc-maçonnerie...», p. 119.

67. *Ibid.*, p. 128-130.

68. Victor Morin, «Clubs et sociétés notoires...», vol. 13, p. 119.

69. Le prince Guillaume-Henri (1765-1830) est le fils de George III et de Charlotte-Sophie de Mecklembourg-Strelitz. Il séjourne au Canada en 1787. En 1818, il épouse Adélaïde de Saxe-Meiningen. Il succède à son frère, le roi George IV, en 1830. Il décède en 1837. Le trône échoit à Victoria, la fille de son frère le duc de Kent.

qui devait séjourner au Canada à partir de 1791, a été grand-maître de la *Provincial Grand Lodge of Lower Canada*, une obédience relevant de la *Grande Loge des Anciens de Londres*, puis, en 1813, grand maître de cette dernière. Lui a succédé le duc de Sussex qui a présidé à la fusion des deux obédiences britanniques, soit celles des Anciens et des Modernes⁷⁰. Faute de documents, il faut formuler des hypothèses, mais des hypothèses qui sont fort plausibles et qui montrent que la loge a pu être créée de bien des façons. En 1788, elle essaime à Québec et, en 1816, elle reçoit une charte de la *Provincial Grand Lodge of Lower Canada*, celle dont le prince de Galles a été le premier grand-maître. Quoique certains historiens ne voient pas de solution de continuité entre la loge du XVIII^e siècle et celle de 1816. Mais il aurait été assez peu vraisemblable qu'en une même ville et à une même époque deux loges portent le même nom. Elle est mise en sommeil vers 1830⁷¹.

L'extrême pauvreté des sources ne permet pas non plus de suivre l'évolution des *Frères du Canada*. Les positions politiques et sociales de la loge demeurent mal connues; elles ne peuvent être précisées, et encore, que pour l'année 1788. Elles ont pu être différentes dans les années qui ont précédé comme dans celles qui ont suivi. Par exemple, au moment de l'invasion de 1775, certains des futurs maçons ont pu accueillir favorablement les Américains et souscrire à l'idéal qu'ils représentent. D'ailleurs, Fleury Mesplet, qui est chargé de la propagande des envahisseurs, s'est lié d'amitié très tôt avec plusieurs d'entre eux et l'un de ses assistants, l'ouvrier-imprimeur Jacques-Clément Herse, fera partie de la loge. Mais il se trouve qu'en 1788, c'est-à-dire à l'époque d'où émanent les rares documents dont on dispose, un traité de paix vient d'être signé entre la Grande-Bretagne et les représentants du Congrès, et Fleury Mesplet, le «diffuseur des Lumières», a promis de ne plus s'attacher aux relations États-Unis-Grande-Breta-

70. Roger Le Moine, *Deux loges montréalaises du Grand Orient de France*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1991, p. 4.

71. Aegidius Fauteux, «Les sociétés secrètes...»; A.J.B. Milborne, *Freemasonry in the Province...*, p. 57.

gne⁷². Plus tard, à partir de 1791, les excès de la Révolution française détourneront peut-être certains maçons de l'idéal des Lumières. Sauf que, durant toute cette période, la bourgeoisie ne cesse de réclamer un système politique qui la satisfasse mais sans vouloir rompre le lien colonial. Elle est à la veille d'y parvenir.

Les membres des *Frères du Canada* dont la moyenne d'âge est d'environ trente ans appartiennent à la génération qui suit celle de *Saint-Peter's n° 4*. Sont originaires du Canada Joseph Borel⁷³, Charles Courtois⁷⁴, P.-E. Desbarats⁷⁵, Louis Frémont⁷⁶, Pierre-Rémy Gagnier⁷⁷, Pierre Grizé⁷⁸, Joseph-Claude Hubert⁷⁹, Antoine Janson-Lapalme⁸⁰, Félix Joly⁸¹, Pierre Labadie⁸², Ignace Lacroix⁸³, Gaspard Tarieu de Lanaudière⁸⁴, Gamelin Launière⁸⁵, Jean-Pierre Laviolette⁸⁶, Louis Le Foureux dit Champagne⁸⁷, Joseph Le Moine⁸⁸, David Lukin⁸⁹

72. Jean-Paul de Lagrave, *op. cit.*, p. 162.

73. *Ibid.*, p. 208; Robert Derome et Norma Morgan, «Huguet, dit Latour, Pierre», D.B.C., vol. 5, p. 480.

74. Cyprien Tanguay, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, vol. 3, p. 176.

75. Claude Galarneau, «Les Desbarats: une dynastie d'imprimeurs-éditeurs (1794-1893)», *Les Cahiers des Dix*, vol. 46, 1991, p. 125-150.

76. D.G.C., vol. 1, p. 662; Claude Faribault, *op. cit.*, p. 215.

77. Béatrice Chassé, «Labrie, Jacques», D.B.C., vol. 6, p. 419; *Gazette de Québec*, 13 décembre 1810; *Gazette de Montréal*, 17 décembre 1810.

78. Pierre Grizé a été capitaine dans le deuxième bataillon de la milice d'élite incorporée du Bas-Canada (1812), major du deuxième bataillon, division de Beloeil, puis lieutenant-colonel du deuxième bataillon de Chambly. (Claude Faribault, *op. cit.*, p. 215; Homfray Irving, *Officers of the British Forces in Canada during the war of 1812-1815*, Toronto, Welland Tribune Print, 1908, p. 122, 188.)

79. Je n'ai pu retracer la carrière de ce personnage.

80. Je n'ai pu retracer la carrière de ce personnage.

81. Je n'ai pu retracer la carrière de ce personnage.

82. Je n'ai pu retracer la carrière de ce personnage.

83. Lacroix a également été capitaine au deuxième bataillon de la milice de Montréal. (Claude Faribault, *op. cit.*, p. 217; *Gazette de Montréal*, 21 avril 1808.)

84. Pierre-Georges Roy, «La famille Tarieu de Lanaudière», *La famille Leconte Dupré*, Lévis, s.é., 1941, p. 123-124.

Pierre Marassé⁹⁰, François Marin-Durand⁹¹, Gaspard Mas-sue⁹², Antoine-Méru Panet⁹³, Bonaventure Panet⁹⁴, Pierre-Louis Panet⁹⁵, Joseph-Marie Papin⁹⁶, Joseph Roy⁹⁷, Joseph Saint-Germain⁹⁸ et Antoine Tabeau⁹⁹. À cette liste, il importe d'ajouter les noms de McLumsden et de Jos Provan qui se trouvent sur le document reproduit par Massicotte¹⁰⁰ ainsi que celui du capitaine François Boucher¹⁰¹. Tandis que Jean-

-
85. Claude Faribault, *op. cit.*, p. 216; Charles E. Holmes, *When the Nobility...*, p. 10.
86. Claude Faribault, *op. cit.*, p. 217.
87. John R. Porter, «Foureur (Le Foureur) dit Champagne, Louis», D.B.C., vol. 4, p. 293; Anonyme, sans titre, B.R.H., vol. 25, p. 255.
88. Édith Le Moyné White, *Le Moyné des Pins. Genealogies. From 1655 to 1930*, [Lévis], Privately Printed, 1930, p. 34; Robert Derome, «Rousseau, Dominique», D.B.C., vol. 7, p. 732-737.
89. Lukin pratique le notariat de 1790 à 1814. En 1813, il est nommé payeur-général du deuxième bataillon de la «milice d'élite et incorporée». (Jean-Paul de Lagrave, *op. cit.*, p. 207; *Gazette de Montréal*, 3 juin 1790).
90. Claude Faribault, *op. cit.*, p. 217; Charles E. Holmes, *When the Nobility...*, p. 12; Jean-Paul de Lagrave, *op. cit.*, p. 65, 202, 207-208.
91. Je n'ai pu retracer la carrière de ce personnage.
92. Claude Faribault, *op. cit.*, p. 217.
93. Claude Faribault, *op. cit.*, p. 215; Pierre-Georges Roy, «Le premier parlement canadien», B.R.H., vol. 1, p. 122-123; D.G.C., vol. 2, p. 399.
94. Claude Faribault, *op. cit.*, p. 215; Pierre-Georges Roy, «Le premier parlement...», p. 122; Roger Barrette, «Panet, Bonaventure», D.B.C., vol. 7, p. 728-729; D.G.C., vol. 2, p. 399.
95. André Morel, «Panet, Pierre-Louis», D.B.C., vol. 5, p. 719-721.
96. Selon Aegidius Fauteux, Papin aurait étudié chez les jésuites de La Flèche. (Aegidius Fauteux, «Les sociétés secrètes...».)
97. Claude Faribault, *op. cit.*, p. 216; Charles E. Holmes, *When the Nobility...*, p. 12; E.-Z. Massicotte, «Les Frères du...», p. 311, Archives nationales du Québec, A.P.G. 239/90.
98. Claude Faribault, *op. cit.*, p. 216; Charles E. Holmes, *When the Nobility...*, p. 13.
99. Je n'ai pu retracer la carrière de ce personnage. Les noms qui précèdent, des notes 73 à 99 sont tirés de la *Liste des frères de la loge de Montréal*, Fonds Baby, Archives nationales du Canada, MG 24L3, vol. 49, 1729-1834.
100. E.-Z. Massicotte, «Les Frères du...», p. 219.
101. Alfred Sandham, *op. cit.*, p. 127-129.

Baptiste Jobert¹⁰², Jean-Baptiste de Milon¹⁰³, Étienne Dumeyniou¹⁰⁴, Philippe Rastel de Rocheblave¹⁰⁵, Louis Lardy¹⁰⁶, Étienne Fournier¹⁰⁷, Philippe Leprohon¹⁰⁸ et Jacques-Clément Herse¹⁰⁹ sont nés en France. Les deux derniers ont cependant séjourné dans les colonies américaines avant de s'installer au Canada. Jacques-Guillaume De Lisle¹¹⁰, qui appartient vers le même temps à *Saint-Peter's n° 4*, est né à New York d'un père originaire de Nantes et d'une mère américaine. Alexander Henry¹¹¹ est Américain. Quant à James Hallowell¹¹², on ne sait rien de ses origines.

Les francs-maçons des *Frères du Canada* s'adonnent à des occupations bourgeoises même quand ils sont issus de la noblesse comme Philippe Rastel de Rocheblave. Six d'entre eux sont membres des professions libérales: Jean-Baptiste Jo-

101. Alfred Sandham, *op. cit.*, p. 127-129.

102. Claude Faribault, *op. cit.*, p. 206; E.-Z. Massicotte, «Les médecins, chirurgiens et apothicaires de Montréal de 1701 à 1760», B.R.H., vol. 27, p. 80 et «Les chirurgiens et médecins de la région de Montréal», B.R.H., vol. 27, p. 327.

103. Annonce dans le *Montreal Gazette*, 28 mai 1789.

104. Claude Faribault, *op. cit.*, p. 217; E.-Z. Massicotte, «Les familles de Sabrevois, Sabrevois de Sermonville et Sabrevois de Bleury (Suite)», B.R.H., vol. 31, p. 136 et 341 et «L'honorable Gabriel Roy», B.R.H., vol. 31, p. 347-348.

105. Claude Faribault, *op. cit.*, p. 216; Jean-Paul de Lagrave, *op. cit.*, p. 267, 269 et 289; Pierre-Georges Roy, «Le premier parlement...», p. 122; L'abbé Daniel, «L'Hon. M.-E.-G. Alain Chartier de Lotbinière», B.R.H., vol. 9, p. 63; D.G.C., vol. 2, p. 537; *Montreal Gazette*, 22 mai 1789.

106. Avis de décès dans la *Gazette de Montréal*, 30 juin 1808.

107. Je n'ai pu retracer la carrière de ce personnage.

108. Claude Faribault, *op. cit.*, p. 216; Charles E. Holmes, *When the Nobility...*, p. 12; Pedro, «Questions», B.R.H., vol. 2, p. 128.

109. Claude Faribault, *op. cit.*, p. 126; Charles E. Holmes, *When the Nobility...*, p. 11; Jean-Paul de Lagrave, *op. cit.*, p. 65 et 201; E.-Z. Massicotte, «Jacques-Clément Herse», B.R.H., vol. 23, p. 239.

110. Léon Lortie, *op. cit.*, p. 265-267; E.-Z. Massicotte, «Jean De Lisle et...», p. 150-186.

111. Barry Morton Gough, «Henry Alexander», D.B.C., vol. 5, p. 459-461; Jean-Paul de Lagrave, *op. cit.*, p. 207.

112. Fernand Ouellet, «Mc Tavish, Simon», D.B.C., vol. 5, p. 617-624.

bert et Charles Courtois sont médecins; Jean-Guillaume De Lisle, Pierre-Rémy Gagnier, Pierre Lukin et Pierre-Louis Panet sont notaires. On relève les noms de treize négociants: Joseph Borel, Étienne Dumeyniou, Louis Frémont, Pierre Grizé, Jacques-Clément Herse, Jean-Pierre Laviolette, Philippe Leprohon, Pierre Marassé, Gaspard Massue, Antoine Panet, Bonaventure Panet, Joseph-Marie Papin et Joseph Roy. Certains se livrent au commerce des fourrures comme Ignace Lacroix, Gamelin Launière, Pierre Marassé, Joseph Saint-Germain et Joseph Le Moine qui est le fils de Jacques-Joseph Le Moine de *Saint-Peter's* n° 4. Et parfois, sur une grande échelle comme James Hallowell, Alexander Henry et Philippe Rastel de Rocheblave. P.-E. Desbarats est à la fois fonctionnaire, imprimeur et entrepreneur en peuplement. De Milon, qui est peintre de miniatures, ouvre en 1789 une école pour jeunes filles où sont enseignés la broderie, l'écriture et le calcul. Trois francs-maçons sont seigneurs, Gaspard de Lanaudière, Joseph Roy et Gaspard Massue, et cinq siègeront comme députés, soit Antoine Panet (1792-1796), Bonaventure Panet (1792-1810), Pierre-Louis Panet (1792-1796), Philippe Rastel de Rocheblave (1792-1796) et Gaspard de Lanaudière (1769-1812). Cette façon de classer les uns et les autres est toute relative puisque certains d'entre eux exercent, parallèlement ou successivement, diverses professions. C'est le cas de Pierre-Louis Panet qui est également avocat, greffier de la cour des prérogatives, juge et officier de milice; et aussi, celui de Philippe Rastel de Rocheblave qui est aussi greffier du papier terrier.

Qu'ils appartiennent au milieu des professions libérales ou à celui des négociants, les membres de cette loge sont des bourgeois qui favorisent la création d'une chambre d'assemblée. Avec des députés comme Louis Guy et Joseph Papineau, ils enclenchent ce mouvement qui mènera à l'instauration du gouvernement responsable, mais sans qu'ils n'aient jamais remis en cause leur statut de sujets britanniques. Dans *Le Discours prononcé [...] à la fête qui doit être annuellement Célébré dans la dite Société, au sujet de Son altesse le prince W^m Henri Montréal le 13 Septembre 1788*, Jean-Guillaume De Lisle exprime sans soute la position des uns et des autres,

quoique d'une façon excessive, car il semble animé d'une telle volonté de flatter qu'il perd tout sens critique et toute retenue. De Lisle s'attache d'abord au prince Guillaume-Henri qu'il perçoit ainsi:

Il me seroit très inutile de vous tracer ici Les vertus d'un si jeune prince, qui fait tant d'honneur à sa Nation. Je ne pourrais que difficilement Le Louer autant qu'il le mérite. La Renommée vous en a déjà instruite, en vous apprenant que dès sa plus tendre jeunesse, Uniquement occupé d'être utile à son Roi et à sa patrie, il consacra les plus Beaux jours de sa vie au Service de la Marine et a parcourir les domaines de son pere, donnant partout des marques de son Caractere vraiment Roial et de son ame Genereuse. Digne Rejetton de la maison de Brunswick¹¹³, il sait Imiter les vertus de Ses ancêtres et se modeler sur son illustre pere, si digne de Regner sur les anglois [...].

Puis, il fait l'éloge de l'Angleterre «cette nation si généreuse et si digne du Bonheur qui L'accompagne» et aussi, celle de son roi:

Si Carthage se glorifie d'avoir produit des hamilcar et des annibals, si Rome se vante d'avoir eu des cesars, L'Angleterre peut également se glorifier et se vanter d'avoir pour princes Souverains des Brunswick, qui ne le Cedent en rien aux heros de L'antiquité.

Ce Grand Roi qui Regne Si Glorieusement sur nous, joint à une sagacité Naturelle, un esprit de penetration et de discernement dans le Choix de Ses Representants, et fait voir dans notre province, sa prévoyance Roiale en Confiant Le Soins de son Gouvernement au très honorable Lord Dorchester.

N'oubliant personne, De Lisle consacre au gouverneur un très long paragraphe. Et il termine ainsi:

Consacrons donc, Messieurs et frères, cette journée à la joie et au plaisir de nous voir Réunis dans cette fête; occupons nous du seul plaisir de vivre sous L'autorité du meilleur des Rois; formons des Vœux les plus Sincères pour la prospérité de La Grande Bretagne ce Grand et florissant État et Que la victoire

113. Ce sont les Hanovre et non les Brunswick qui règnent sur l'Angleterre. Sauf que le prince Guillaume-Henri est Brunswick par sa trisaïeule Sophie-Dorothée de Brunswick-Zell.

L'accompagne dans toutes les Guerres que Ses ennemis pourront lui Susciter. Que notre Grand Monarque George trois, son auguste Épouse [Charlotte de Mecklembourg-Strelitz] et sa famille, jouissent d'une Santé parfaite et Que son règne soit long et heureux; Que son fils le prince William henri dont nous Celébrons aujourd'hui L'heureuse arrivée dans cette province, jouisse Également de la Santé et du Bonheur dans ses Courses Maritimes et qu'enfin notre très Digne et Respectable Gouverneur puisse Gouverner Longtemps Cette province et qu'il jouisse ainsi que sa dame et sa famille d'une santé parfaite.¹¹⁴

Suit le texte du *Dieu sauve le roi*. Mais l'action des francs-maçons est sociale autant que politique.

S'inspirant d'un texte de Mesplet (1785), Pierre-Louis Panet propose en 1793 l'abolition de l'esclavage¹¹⁵ et Philippe de Rocheblave condamne en 1789 l'attitude des seigneurs, sinon le régime seigneurial, comme aussi le comportement de la magistrature. Il vise le juge de Rouville qui avait appartenu à *Saint-Peter's n° 4*¹¹⁶. Comme on l'a vu, Jean-Guillaume Delisle s'intéresse à l'enseignement. En 1789, il rédige pour les marguilliers de Notre-Dame et à l'intention des Sulpiciens un projet de réforme du Collège Saint-Raphaël. Et cela, afin de préparer les étudiants non seulement à l'état ecclésiastique mais aussi à d'autres fonctions. L'année suivante, en signant une requête qui circule parmi les notables de Montréal, il appuie les Sulpiciens qui prient le gouverneur, Lord Dorchester, de leur accorder une charte leur permettant de fonder un collège-université à Montréal. En 1793, à la suite de Du Calvet, Philippe de Rocheblave recommande que soit admis l'usage du français à la Chambre d'assemblée et dans l'admi-

114. Jean-Guillaume De Lisle, *Discours prononcé par frère [...] maître de la Société des frères du Canada, à la fete qui doit etre annuellement Celebré dans la Ditte Societé, au sujet de Son altesse Roiale Le prince Wm henri. Montréal le 13 septembre 1788*, Archives nationales du Canada, MG23, G1129. Ce texte a été publié cinquante ans plus tard dans *L'ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 23 juin 1838.

115. Jean-Paul de Lagrave, *op. cit.*, p. 350 et 355; Anonyme, «L'esclavage au Canada», B.R.H., vol. 2, p. 136.

116. Jean-Paul de Lagrave, *op. cit.*, p. 267.

nistration publique¹¹⁷. N'était-ce pas vouloir accorder la parole à la majeure partie de la population? Par contre, l'un des francs-maçons du groupe de Québec, Pierre-Louis Panet, qui est intervenu en faveur des esclaves, est l'un des deux seuls francophones avec Dambourgès à s'opposer en 1792 au projet de loi visant à ce que seul le texte anglais des lois soit reconnu. Ce en quoi il se montre solidaire des bureaucrates c'est-à-dire des tenants du statu quo. Pierre-Louis Panet s'oppose également à la candidature de son cousin Antoine Panet à la présidence de la Chambre d'assemblée et ce, parce qu'il le juge incapable de s'exprimer en anglais. Mais le cas de Pierre-Louis Panet semble l'exception.

Deux membres de la loge participent à la diffusion des idées. Jacques-Clément Herse, qui a été recruté comme ouvrier-imprimeur par Fleury-Mesplet au moment où celui-ci est passé au Canada, continue probablement d'exercer son métier tout en s'adonnant au commerce¹¹⁸. Mais Pierre-Édouard Desbarats joue en ce domaine un rôle plus déterminant. Fonctionnaire, traducteur à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada puis à la *Gazette de Québec*, greffier-adjoint de la Chambre d'assemblée, imprimeur du roi pour le Bas-Canada, voire entrepreneur en colonisation, il participe à l'édition du *Quebec Gazette Published by authority* et à celle du *Quebec Mercury*. Et, à partir de 1798, on le retrouve imprimeur-éditeur. Seul ou associé à Roger Lelièvre, John Nielson, Thomas Cary ou John Charlton Fisher il publie trente et un ouvrages. La carrière de Desbarats a été décrite par Claude Galarneau qui a fait l'histoire de toutes les entreprises auxquelles il a été mêlé¹¹⁹. Si Fleury Mesplet a été un «diffuseur des Lumières», Desbarats, lui, a été un diffuseur de connaissances. Son mérite n'est pas moins grand car ces dernières permettent de porter un regard plus juste et serein sur soi-même et sur les autres.

117. L'abbé Daniel, *op. cit.*, p. 63.

118. Jean-Paul de Lagrave, *op. cit.*, p. 65 et 201.

119. Claude Galarneau, «Les Desbarats: une dynastie...», p. 126-131.

S'ils occupent des postes plus ou moins importants, ces maçons appartiennent à des réseaux grâce auxquels ils peuvent exercer leur influence. Borel, De Lisle, Herse, Lardy et Marasé, qui sont des familiers de Fleury Mesplet, comptent parmi leurs amis Louis Dulongpré, Pierre-Amable de Bonne, Joseph-François Perreault, François Roland, Louis Guy, Joseph Papineau, Simon Sanguinet et Jean-Baptiste Adhémar. On relève des liens de parenté entre Pierre Grizé et Pierre-Louis Panet, entre Dumeyniou et Sabrevois de Bleury, entre Bonaventure Panet et les familles Dunière et Trefflé Rottot auxquelles est allié Joseph Le Moine, lui-même proche parent de Franchère et de Gaspard Massue. Jobert est le beau-père de Joseph Frobisher et du ministre anglican Chabrand Delisle de *Saint-Peter's n° 4*; Laviolette, le beau-père de Jean-Guillaume De Lisle; Jobert, de Charles-Jean-Baptiste Chaboillez; Leprohon, de Georges-Barthelémy Faribault; et Gagnier, de Jacques Labrie dont la fille épousera le docteur Chénier de Saint-Eustache. On note également des associations d'intérêt. Louis Le Foureux, qui est organiste à Notre-Dame de Montréal, travaille à la décoration d'églises avec François Belleville et Denis Viger. Hallowell, qui compte parmi les actionnaires principaux de McTavish, McGillivray and Company, s'associe également à Benjamin et à Joseph Frobisher. Ainsi, par leurs rapports au monde, les francs-maçons exercent-ils une influence certaine sur le milieu de la bourgeoisie.

S'ils ont défini et tenté d'imposer par leurs démarches la cité idéale, les *Frères du Canada* ont, par une chanson intitulée *Aux Frères du Canada*, tracé le profil du citoyen qui doit l'habiter:

Aux Frères du Canada

Vivons, aimons, chérissons la concorde
 Chantons l'amour qui nous a réunis.
 Dans nos plaisirs, évitons la discorde,
 Soyons toujours d'un seul et même avis.
 Vivons, aimons, chérissons la concorde
 Chantons l'amour qui nous a réunis.

Par ses égards que chacun se prévienne,
Soyons polis, complaisans sans fadeur.
S'il se glissoit entre nous quelque haine,
De la chasser, engageons notre honneur.
Vivons etc...

Que la vertu, jamais ne nous écarte.
Enchaînons-la dans un juste milieu.
Nourrissons-nous d'une joie délicate.
Qu'aucun excès n'avilisse nos yeux.
Vivons, etc...

Point de pédant, maudissons cette race.
Redoutons-la autant que le poison;
Elle décide toujours avec audace.
Et bien souvent sans rime ni raison.
Vivons, etc...

Dans nos plaisirs qu'aucune inquiétude
Ne porte obstacle à nos amusements.
Ayons pour nous cette aimable habitude
De n'afficher que le contentement.
Vivons, etc...

Par des bienfaits signalons notre Gloire,
Soyons vertueux, à la mort à la vie;
Que tous nos noms au temple de Mémoire,
À l'univers puissent porter envie.
Vivons, etc...

Que nos promesses ne soient point de Chimère,
Appliquons nous tous à les maintenir.
Que notre amour soit ardent et sincère,
N'en oublions jamais le souvenir.
Vivons, etc...

Sur les débris du plus grand des naufrages,
Dans le néant, dit-on, tout tombera,
Consolons-nous en attendant l'orage,
Et dans le temps se sauve qui pourra.
Vivons, etc...¹²⁰

120. Anonyme, *Aux Frères du Canada*, texte cité par Aegidius Fauteux, «Les Sociétés secrètes...».

Ainsi doivent être pratiquées ces vertus maçonniques essentielles que sont l'amour d'autrui, l'équilibre, la franchise, la générosité et l'honnêteté qui permettent de vivre en harmonie avec soi-même et, par extension, avec autrui.

Dans l'ensemble, les membres des *Frères du Canada* et les bourgeois auxquels ils sont associés, souscrivent aux buts que poursuivent, à l'époque, les esprits démocrates mais sans avoir jamais remis en cause le lien colonial. Ils annoncent le mouvement des patriotes puis celui des réformistes des débuts de l'*Union*. Comme quoi les origines du gouvernement responsable sont lointaines. Ainsi ont-ils soutenu ce que le siècle a apporté d'essentiel sur le plan politique.

À l'instar des francs-maçons français du XVIII^e siècle, ceux de la fin du régime français puis de la « province of Quebec » témoignent de l'évolution de la société de leur temps. Avant 1763, ils se recrutent presque tous parmi une noblesse dont l'occupation est militaire en un temps où nul ne peut songer à exercer quelque influence politique que ce soit. Leur démarche n'a pu être qu'initiatique. La situation est différente après le traité de Paris. Les institutions qui sont alors mises en place, la séduction qu'exercent dans une certaine mesure le mouvement d'émancipation des colonies américaines, l'influence des idées des Lumières, voire le parlementarisme britannique lui-même, les incitent à œuvrer à l'édification de la « cité nouvelle ». Si la loge *Saint Peter's n° 4* est surtout formée de nobles qui, comme ceux du régime français, ne se manifestent pas — Ils sont satisfaits de la situation. — elle compte également quelques bourgeois qui, eux, revendiquent au nom de la démocratie. Puis, avec les *Frères du Canada*, se produit une mutation de classe assez semblable à celle que connaît la société. Car les nobles sont remplacés, à de rares exceptions près, par des bourgeois qui poursuivent le même combat que ceux de *Saint Peter's n° 4*, sauf qu'il est adapté au contexte issu de l'*Acte de Québec*. Ainsi, les francs-maçons de *Saint Peter's n° 4* et des *Frères du Canada* s'inscrivent-ils dans un mouvement qui est celui des notables. Ils le marquent comme ils en

sont marqués. Et l'Acte de Québec sera remplacé par l'Acte constitutionnel qui annonce le gouvernement responsable.

À cette époque, plusieurs autres francophones ont sans doute été initiés ailleurs qu'à *Saint Peter's n° 4* et qu'aux *Frères du Canada*. J'en ai retracé quelques-uns. En 1772, Médard Gamelin appartient à la *Grand Lodge of Quebec* puisqu'il se voit offrir par celle-ci une constitution symbolique devant lui permettre de créer une loge à Détroit¹²¹. Ignace-Michel-Louis-Antoine d'Irumberry de Salaberry, le frère du héros de Châteauguay, est initié à la loge *Red Rose n° 2* de Halifax¹²². Il fera partie du premier parlement. Au tout début du XIX^e siècle, Joseph-Marie de Chavigny de la Chevrotière, qui se rend chez un cousin de la Martinique, voit son navire arraisonné par une frégate anglaise. Et il note dans une lettre du 29 juillet 1806: «J'ai été traité avec beaucoup de délicatesse de la part des officiers, comme sujet anglais et frère maçon¹²³». Joseph-Marie de la Chevrotière avait entrepris son voyage en 1803. Bernard Andrès vient de découvrir que Pierre de Sales-Laterrière a également été initié¹²⁴.

Les francs-maçons dont il vient d'être question permettent de penser qu'à l'époque de la «Province of Quebec» de nombreux francophones ont été initiés dans d'autres loges que *Saint Peter's n° 4* et *Les frères du Canada*. Il faudra un jour en dresser une liste plus complète. Mais cette entreprise, qui permettrait sans doute de nuancer certaines affirmations formulées plus haut sans toutefois les remettre en cause, ne saurait être menée à terme tant et aussi longtemps que les chercheurs n'auront accès à certains dépôts d'archives. Si bien des documents ont été détruits, comme je le signalais en introduction, d'autres existent qui demeurent inaccessibles pour des raisons

121. Roger Le Moine, «La franc-maçonnerie...», p. 129.

122. Charles E. Holmes, «Masons who were Members...», p. 188.

123. Joseph-Marie de Chavigny de la Chevrotière à Joseph de Chavigny de la Chevrotière, 29 juillet 1806. (Papiers Chavigny de la Chevrotière transcrits par un membre de la famille.)

124. Conversation avec Bernard Andrès à l'automne de 1992.

qui ne témoignent pas, somme toute, d'une bien grande confiance dans la lumière!

Roger Le Moine